

## COMPTE RENDU de réunion du Comité Syndical *Séance du 02 février 2021*

<i>Nombre de délégués</i>		Le mardi 02 février 2021 à 10h00, le <b>Comité Syndical de l'EPTB Gardons</b> s'est réuni en séance ordinaire à Cassagnoles, en la salle du Foyer, suite à la convocation du Comité Syndical en date du 21 janvier 2021.
<i>En exercice</i>	31	
<i>Présents</i>	26	
<i>Votants</i>	27	

### **Etaient présents (votants) :**

M. Max ROUSTAN (Alès Agglomération), M. Jacques PEPIN (Alès Agglomération), M. Thierry JACOT (Alès Agglomération), M. Frédéric GRAS (Alès Agglomération), M. Jean-Charles BENEZET (Alès Agglomération), Mme Geneviève BLANC (Alès Agglomération), M. David GUIRAUD (Alès Agglomération), Mme Méryl DEBIERRE (Alès Agglomération), M. Rémy BOUET (Alès Agglomération), M. Bernard CLEMENT (Nîmes Métropole), M. Patrick DE GONZAGA (Nîmes Métropole), M. Jean-Claude MAZAUDIER (Nîmes Métropole), M. Dominique SERRE (CC du Pays d'Uzès), M. Dominique VINCENT (CC du Pays d'Uzès), M. Frédéric SALLE LAGARDE (CC du Pays d'Uzès), M. Bernard BARBERI (CC du Pays d'Uzès), M. Olivier SAUZET (CC du Pont du Gard), M. Eric TREMOULET (CC du Pont du Gard), M. Joachim VALLESPI (CC du Pont du Gard), M. Nicolas CARTAILLER (CC du Pont du Gard), M. Jacques DAUTHEVILLE (CC Piémont Cévenol), M. David FURESTIER (CC Piémont Cévenol), M. François ABBOU (CC Causse Aigoual Cévennes), M. Pierre PRADILLE (CC Causse Aigoual Cévennes), M. Grégory PHILIP (CC des Cévennes au Mont Lozère), M. Xavier MOYNE BRESSAND (CC du Pays de Sommières).

### **Absents représentés (votants) :**

M. Pascal MARCHELIDON (CC des Cévennes au Mont Lozère).

### **Délégués suppléants présents sans voix délibérative :**

M. Louis DONNET (CC du Pont du Gard), M. Jean Jacques ROCHETTE (CC du Pont du Gard).

### **Autres personnes présentes**

M. GEORGES, Mme MOULIN, Mme FATALIVIA (EPTB Gardons).

---

Le quorum étant réuni, le Président ouvre la séance à 10h00.

Le Président informe le Comité Syndical de la dissolution du SI DE CURAGE ET D'ENTRETIEN DU BRIANCON au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le tableau des délégués en est affecté : Mme GARCIA FAVAND et M TREMOULLET ne sont plus délégués au Comité Syndical pour le SI DE CURAGE ET D'ENTRETIEN DU BRIANCON.

Le Président présente les pouvoirs en sa possession :

- Pouvoir de M. MARCHELIDON (CC des Cévennes au Mont Lozère) à M. PHILIP (CC des Cévennes au Mont Lozère)

Ensuite, le Président explique que, compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire et dans l'hypothèse d'un 3<sup>ème</sup> confinement dont on ignore à ce jour les contours, il apparaît prudent d'anticiper sur une éventuelle impossibilité de réunion du Comité Syndical le 23 mars prochain.

Afin de limiter les conséquences sur le fonctionnement courant du syndicat, le Président propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. Conformément à l'article **L1612-1 du CGCT**, le Président peut être autorisé à engager les dépenses en année N+1 sur la base du ¼ des crédits ouverts en année N.

Il est proposé d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce pour l'ajout de point à l'ordre du jour.

### **Point 1 – PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 17 décembre 2020**

---

Le Président rappelle que le Procès-verbal de séance du 17 décembre 2020 a été transmis aux délégués. Il demande si ce Procès-Verbal appelle des observations.

Aucune remarque n'est formulée – le Procès-verbal de séance du 17 décembre 2020 est validé à l'unanimité.

### **Point 2 – MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT**

---

SANS OBJET

### **Point 3 – REMBOURSEMENT FRAIS SUR MANDATS SPECIAUX**

---

SANS OBJET

### **Point 4 – AVENANT A LA CONVENTION DE SUIVI DES DIGUES D'ALES ENTRE LA COMMUNAUTE D'ALES AGGLOMERATION ET LE DEPARTEMENT DU GARD SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE**

**Délibération n° 2021/01**

---

Le Président rappelle que le e 04 septembre 2017, Alès Agglomération a conclu avec le Département du Gard une convention relative à l'entretien et la surveillance du système d'endiguement du Gardon situé en traversée d'agglomération d'Alès appartenant au Département du Gard.

Par le biais de cette convention, le Département du Gard a confié des missions à la communauté d'Alès Agglomération. En contrepartie, le Département s'est engagé à rembourser les dépenses engagées par la communauté d'Alès agglomération chaque année à partir de 2018.

Suite à la prise de la compétence GEMAPI à compter de l'arrêté préfectoral n°20181604-B3-001 du 16/04/2018, l'EPTB Gardons est substitué de plein droit à l'ensemble des contrats conclus par la communauté d'Alès Agglomération précédemment à la prise de compétence.

Il est nécessaire de conclure un avenant pour matérialiser au sein du contrat le transfert de compétence réalisé de plein droit. Cet avenant est inséré en annexe du présent rapport.

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ APPROUVE l'avenant à la convention du 4 septembre 2017 relative à l'entretien et la surveillance du système d'endiguement du Gardon situé en traversée d'Agglomération d'Alès appartenant au Département du Gard,
- ➔ AUTORISE le Président à signer l'avenant,
- ➔ AUTORISE le Président à entreprendre toute démarche et à signer toutes les pièces, actes et documents nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette décision.

**Point 5 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**Délibération n° 2021/02**

Le Président propose à l'assemblée de débattre des orientations budgétaires en prévision de l'élaboration du budget 2021. Il rappelle que le comité syndical pour l'adoption du budget se déroulera le **23 mars 2021** (09h30 au foyer de Cassagnoles).

## **Bilan d'activité de l'année 2020**

### **ACTIVITE DE L'EQUIPE**

Les rapports d'activité 2020, activité du syndicat et activité spécifique des équipes vertes, sont en préparation et seront présentés lors du prochain comité syndical.

L'année 2020 a été marquée une nouvelle fois par une **très forte activité de l'équipe** accentuée par la **crise sanitaire**, **le renouvellement des élus locaux** et du comité syndical **et les crues** en Cévennes. Cette activité est notamment à associer à :

- ➔ **Une organisation de l'équipe qui s'est ajustée à la crise sanitaire** : la gestion des ressources humaines a été fortement affectée par la crise sanitaire, avec un temps important à consacrer à l'organisation du travail (mesures sanitaires, conditions de travail, organisation des présences, suivi administratif...). La **qualité de l'équipe** et la **forte motivation des agents** ont permis d'absorber ces nouvelles conditions d'exercice de nos missions **sans retarder les projets**. Le télétravail, déjà utilisé bien avant la crise sanitaire, a été généralisé et adapté à la situation. Les efforts réalisés depuis plusieurs années dans la gestion informatique et l'organisation des nouvelles modalités de travail (dont le télétravail) ont permis cette bonne adaptation.
- ➔ **Un renouvellement significatif des élus locaux qui implique un travail important d'information** : le renouvellement des élus locaux et de nos instances (comité syndical, bureau...) a impliqué un travail important de transmission de la connaissance sur le syndicat et ses actions. Ce travail, initié en 2020, se poursuivra largement sur 2021. Le décalage des élections municipales a retardé la mise en place du nouveau comité syndical et a nécessité des adaptations transitoires pour gérer les dossiers en cours et le fonctionnement courant du syndicat. Cette organisation transitoire a impliqué un temps de gestion non négligeable.
- ➔ **Deux crues dans les Cévennes, dont une majeure, qui ont fortement perturbé notre activité** : les crues du 12 juin et surtout du 19 septembre 2020 ont impliqué une mobilisation très forte de l'équipe et de moyens financiers pour assurer la gestion post crue qui se poursuivra encore largement en 2021. Le syndicat a engagé plus d'1 million d'euros de travaux post crue (désembaclement) et plus de 200 000 € d'études (essentiellement topographie) tout en mobilisant l'équipe verte et les agents en charge de l'entretien des cours d'eau (planification et suivi des travaux, expertise de terrain...).

- ➔ La poursuite et l'évolution de la **gestion des ouvrages hydrauliques** : gestion courante des ouvrages (entretien, suivi, gestion de crise...) et portage des dossiers de travaux (fontis sur le barrage de Théziers et la digue d'Anduze, protection de berge pour la digue d'Alès), gestion des conventions (avenant à la convention avec le Département du Gard pour les digues d'Anduze et d'Alès, convention avec la DIRMED pour la digue d'Alès, conventions de mise à disposition d'ouvrages...), poursuite des études des digues et des systèmes d'endiguement (digues de Comps, Alès, Saint Jean du Gard, La Grand Combe), finalisation du dossier d'autorisation du barrage de Saint Geniès de Malgoirès et poursuite des dossiers des digues de Remoulins et d'Aramon,...
- ➔ **L'entretien des cours d'eau** : attribution des marchés pour la restauration forestière tranche 7 (enveloppe : 270 000 €TTC) et la gestion des atterrissements – programme 2020 (enveloppe 250 000 €TTC). Les travaux ont été majoritairement repoussés en 2021 pour être remplacés par les travaux post crue. Plus de 9 ETP pour les équipes vertes (équipe verte de l'EPTB, équipes vertes mis à disposition sur la traversée d'Alès et le Galeizon) ont été mobilisés pour l'entretien régulier des cours d'eau avec une fin d'année pleinement consacrée aux travaux post crue pour l'équipe verte de l'EPTB. La DIG (Déclaration d'Intérêt Général) pour les travaux sur les atterrissements de Brignon et d'Anduze a été finalisée (enquête publique début 2021) et le marché d'accord cadre à bon de commande pour les petits travaux (appui équipe verte, post crue...) et pour l'entretien des ouvrages a été renouvelé (sous forme de deux marchés distincts).
- ➔ La poursuite de **nombreux projets** dans nos différents domaines d'activité :
  - **Inondation** : étude hydraulique du **Grabieux**, travaux sur le **Briançon à Théziers** (phase travaux), étude du devenir du canal de Beaucaire (en lien avec la digue de Comps),...
  - **Gestion quantitative** : poursuite de la mise en œuvre des **plans de gestion locaux** (essentiellement appui aux gestionnaires de béals), finalisation de l'étude des **karsts hettangien et Urgonien**, poursuite du **suivi hydrométrique**, installation du **réseau piézométrique** de l'Urgonien et **suivi**, poursuite de l'**étude des stockages** et réalisation de l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage sur l'**étude de 4 systèmes d'eaux souterraines** (réalisation des cahiers des charges),
  - **Qualité de l'eau** : animation pour la lutte contre les pesticides et les économies d'eau en zone non agricole (activité réduite (fin de programme, effet COVID), préparation de l'élargissement des études camping) et/ou appui de démarches de lutte contre les pesticides et les économies d'eau en **zone agricole** (AMO sur projet Zone Tampon Humide Artificialisées (**ZTHA**) de Domazan et Estézargues - phase travaux en préparation, suivi des études portées par la Chambre d'agriculture du Gard...), fiche masses d'eau superficielles (stage)...
  - **Milieux aquatiques** : poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion des **espèces invasives** et de la stratégie pour les zones humides, poursuite des projets de restauration des **zones humides** : plan de gestion de la Paluns et travaux sur la Jacotte à Aramon (finalisation), projets de **Continuité écologique** (phase travaux de la reprise de la passe à Poissons du seuil de Remoulins repoussée en 2021 en lien avec des contraintes techniques) et de **Restauration physique** (Théziers),
  - **Gouvernance** : élaboration du Papi 3 (rédaction, concertation partenaires financiers et techniques), mise en œuvre du SAGE, du contrat de rivière et du PGRE, animation de la CLE, finalisation de la réactualisation à mi-parcours du contrat de rivière, forte présence au sein du comité de bassin et de ses instances (Frédéric GRAS) et au sein de l'ANEb (François ABBOU).

## EVOLUTION DE L'EQUIPE

L'équipe est restée stable en 2020 avec **20 postes** et l'équivalent de 4,05 ETP en mise à disposition<sup>1</sup>.

L'équipe était structurée de la manière suivante en 2020 :

Postes	Catégorie et type de poste (T : titulaire et C : contractuel)			Commentaires
	A	B	C	
Direction	1T			
Cellule prévention des inondations	2T			
Cellule projets	3T	2T et 2C		1 agent délocalisé au siège du SHVC, 1 contractuel supplémentaire (contrat d'alternance entre septembre 2020 et juillet 2021)
Cellule administrative	1T		2T et 1C	2 agents ayant vocation à devenir catégorie B (1 agent en attente de nomination par le tableau d'avancement)
Equipe verte (rattachée à la cellule projets)			6T	1 agent en phase de demande de retraite anticipée et 1 autre en retraite anticipée (fin d'année). Plusieurs agents contractuels sur postes de titulaires (reclassement notamment)
Mise à disposition Alès agglomération		-		3,5 ETP mis à disposition à 90% : 2.5 ETP pour l'équipe verte et 1 ETP ingénieur pour l'hydraulique et l'encadrement de l'équipe verte
Mise à disposition SHVC		-		1 ETP mis à disposition à 90%
Mise à disposition Comps et Aramon		-		Quelques jours par an
Total	7T	2T et 2C	9	4.05 ETP supplémentaires mis à disposition par des collectivités 1 ETP supplémentaire en attente de mise en retraite anticipée (1 autre ETP sorti des effectifs fin 2020 par retraite anticipée)

L'équipe est bien structurée, stable et expérimentée, la majorité des agents travaille pour l'EPTB depuis plus de 10 ans et la plupart des agents sont titulaires. L'équipe constitue un **véritable outil d'action à long terme**, très opérationnel, et bien adaptée aux enjeux de notre territoire. Le plan de charge des équipes demeure très élevé et devra être ajusté dans les années à venir.

L'organigramme a été modifié fin 2020 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021. La nouvelle organisation adoptée, plus lisible de l'extérieur, permet également de mieux refléter la réalité de nos actions et de gagner en efficacité sans pour autant bouleverser le fonctionnement du syndicat.

Les entretiens annuels se sont déroulés sur la base du modèle adopté fin 19 intégrant les critères d'évaluation concertés et validés par le comité technique. Les comptes rendus antérieurs (2015 à 2018) ont été rédigés et concertés avec les agents. Ils seront intégrés dans les dossiers individuels.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est généralement divisée en trois grands postes de dépenses : les charges de personnel, les charges de structure et les dépenses liées aux opérations.

L'analyse des dépenses est en cours avec l'élaboration du compte administratif.

<sup>1</sup> Les mises à disposition pour les communes de Comps et Aramon ne sont pas intégrées car elles ne représentent que quelques jours par an.

En ce qui concerne les dépenses associées aux opérations, l'année 2020 a été marquée par :

- ➔ La réalisation de **travaux courant importants**, fortement influencés par les interventions post crue,
- ➔ la surveillance et l'entretien des ouvrages hydrauliques classés (suivi réglementaire) et la poursuite de nombreuses études liées aux ouvrages,
- ➔ L'engagement ou la poursuite d'**études** particulièrement **stratégiques** : **l'étude sur les karsts**, étude des stockages...

## SECTION D'INVESTISSEMENT

En section d'investissement, l'année a été essentiellement marquée par :

- ➔ La réalisation des travaux de restauration du Briançon à Théziers,
- ➔ La poursuite des projets de restauration de la zone humide des Paluns (finalisation des terrassements sur La Jacotte et acquisitions foncières sur les Paluns avec augmentation des intentions de vente et de l'enveloppe projet),
- ➔ Le report à 2021 des travaux de franchissabilité du seuil de Remoulins en lien avec des problèmes techniques (suite aux investigations géotechniques).

Nos équipes se sont par ailleurs **investies** dans les outils de programmation et de planification, particulièrement stratégiques pour notre territoire : **PAPI 3, contrat de rivière (réactualisation à mi-parcours validée), PGRE et SAGE.**

## ENDETTEMENT

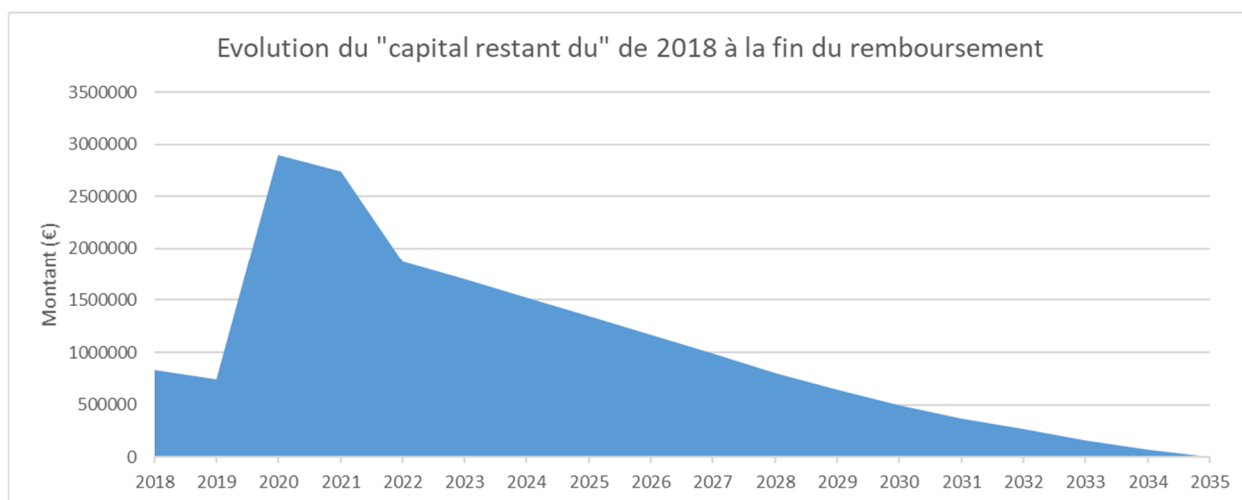
L'année 2020 a été marquée par la contractualisation d'un **emprunt à court terme** à la Banque postale afin de gérer la trésorerie des projets structurants : durée 2 ans (septembre 2020 à septembre 2022) – Montant : 700 000 € - Taux : 0,65%.

L'endettement de l'EPTB Gardons est caractérisé par :

- ➔ Trois emprunts mobilisés pour l'acquisition des locaux du siège (2012 et 2013) :
  - 180 000 € sur 20 ans (Caisse d'épargne),
  - 350 000 € sur 15 ans (Crédit agricole),
  - 120 000 € sur 15 ans (Banque Chaix).
- ➔ Un **emprunt** de 300 000 € sur 15 ans (Crédit agricole) pour faire face à plusieurs projets d'investissement en 2015 (protection de berge au pied de la digue de Remoulins, travaux de restauration du Briançon à Domazan, travaux de continuité écologique en Gardonnenque – tranche 1),
- ➔ Les emprunts contractualisés en 2019 :
  - 230 000 € au Crédit agricole (taux de 1.82%) sur 15 ans pour l'acquisition du bâtiment de l'équipe verte,
  - 285 658 € à la Banque postale (taux de 0.81%) sur 15 ans pour les travaux sur la passe à poissons de Remoulins,
  - 761 798 € à la Banque postale (taux de 0.81%) sur 15 ans pour les travaux sur le Briançon à Théziers.

- ➔ L'avance de trésorerie avec l'Agence de l'eau pour les travaux de la passe à poissons de Remoulins (276 900 € sur 10 ans à taux 0%, avec un premier remboursement en 2021).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le **capital restant dû s'élève à 2 736 833 €**. Les remboursements s'élèveront en 2021 à 38 022 € pour les intérêts et à 166 899 € pour le capital.



## Orientations budgétaires 2021

### OBJECTIFS

L'objectif stratégique de l'année 2021 est la **stabilité**. Il découle des débats menés en 2019 dans le cadre de la nouvelle politique départementale qui prévoyait le retrait du Département du Gard de notre syndicat et la dissolution du SMD. Effectivement nous avons évalué le **déficit de recettes sur l'autofinancement en fonctionnement à 700 000 €** par an pour une cotisation globale de plus de 1 600 000 € soit plus de 40%. Le détail de ces évolutions a été débattu lors de notre séance du 10 octobre 2018.

Nous avons alors engagé un travail spécifique pour anticiper cette diminution de recettes en analysant **les possibilités d'économie** et la **mobilisation de nouvelles recettes**. Nous avons débattu des premiers éléments lors de notre séance du 19 décembre 2018.

Nous avons pu constater les **faibles marges de manœuvre** dont nous disposons **pour diminuer les dépenses** tout en maintenant le niveau de service. Même avec une réduction très nette du niveau de service nous ne pouvons pas faire face à un tel niveau de déficit de recettes. Nous avons ainsi prospecté d'éventuelles nouvelles ressources et avons décidé de proposer la mise en place en 2019 d'une **sur redevance sur les prélèvements** tout en ayant à l'esprit les risques qu'elle n'aboutirait probablement pas dans un premier temps (réticences du comité de bassin et de l'agence de l'eau). Ainsi, nous avons délibéré lors de notre séance du 25 mars 2019 (délibération n°2019/33) pour la mise en place de la sur redevance, le dossier ayant déposé le 29 août. La demande a été refusée par le conseil d'administration de l'Agence de l'eau lors de sa séance du 12 mars 2020.

Nous avons ensuite effectué un travail poussé sur les **projections budgétaires 2020-2029**. Lors de notre séance du 27 juin 2019 nous avons choisi un **scenario d'évolution** (scenario IIb) qui visait au **maintien de la situation actuelle** (postes, mises à disposition, entretien des cours d'eau) dans le cadre d'une **stratégie d'attente**. Effectivement le déficit de ressource en fonctionnement nécessite une augmentation des cotisations qui est bloquée, dans un premier temps, par

les effets du contrat financier sur Alès agglomération, notre principal membre. Cette stratégie d'attente est rendue possible par des excédents existants (gestion prudente de la mise en œuvre de la GEMAPI et lissage des cotisations sur 10 ans générant des excédents les premières années). Toutefois cette stratégie ne peut être que provisoire et vise uniquement à préserver l'outil EPTB dans une période difficile. Il sera nécessaire **d'augmenter les cotisations** à moyen terme ou de procéder à une diminution du niveau de service qui conduira à une **très probable déstructuration du syndicat** (cf projections budgétaires 2020-2029). Un **point d'étape** est prévu en **2021** pour prendre acte de la fin de la stratégie d'attente et réaliser des choix structurants d'évolution de l'EPTB.

L'objectif **pour 2021** est donc **la stabilité de la cotisation**.

## PERSONNEL

En 2021, il n'est pas prévu d'évolution significative au sein de l'équipe. Un poste provisoire (2 ans) pour la gestion des recettes a été créé au 1<sup>er</sup> avril 2021 (contrat de projet), il remplacera le poste secrétariat et accueil, prolongé toutefois jusqu'au 30 juin 2021.

Un agent de l'équipe verte en arrêt suite à maladie professionnelle a été mis en retraite d'office pour invalidité suite à son inaptitude physique, radiation des cadres au 31/10/2020.

La démarche de demande de mise en retraite d'office pour invalidité, ou de licenciement, pour inaptitude physique d'un autre agent se poursuit.

Il est par ailleurs prévu la réalisation de travaux sur le bâtiment de l'équipe verte pour la transformation de l'ancienne partie occupée par l'équipe verte en bureaux avec l'objectif d'un transfert sur site en 2022 des postes liés à l'entretien des cours d'eau. Le projet de travaux, prévu en 2020, a été repoussé en 2021. Un architecte a été recruté pour nous accompagner sur ce projet.

## EVOLUTION DU SYNDICAT

L'année 2021 est marquée, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, par la dissolution du SICE (Syndicat intercommunal de Curage et d'Entretien) du Briançon : arrêté n°2020-12-14-B3-001 du 14 décembre 2020.

L'EPTB Gardons n'est donc composé en 2021 que de 8 EPCI à fiscalité propre : Alès agglomération, Nîmes métropole, Communautés de communes « Pays d'Uzès », « Pont du Gard », « Cévennes au Mont Lozère », « Causse Aigoual Cévennes Terres solidaires », « Piémont cévenol » et « Pays de Sommières ».

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement sera marquée par une globale stabilité des charges de personnel (excepté les augmentations structurelles) et des charges de structure.

Les dépenses liées aux opérations devraient être globalement stables, potentiellement en légère augmentation, mais sont plus facilement sujettes à des évolutions, en fonction notamment des reports de 2020 (en cours d'analyse) et du croisement entre la fin des travaux post crue et de la reprise des travaux d'entretien des cours d'eau prévus en 2020 et repoussés en 2021.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

L'organisation du syndicat repose sur deux modes de cotisation :



- ➔ Une **cotisation solidaire** pour toutes les actions, excepté celles rattachées aux ouvrages hydrauliques, aux travaux hydrauliques et à la restauration physique. Toutefois certains projets, stratégiques à l'échelle du bassin, peuvent relever de la restauration physique mais être solidaires car ils permettent de se placer dans une bonne position de négociation pour le contrat de rivière. Il s'agit par exemple de la restauration physique du Briançon à Théziers,
- ➔ Une **cotisation non solidaire** c'est-à-dire rattachée à chaque EPCI-FP concerné pour :
  - Les **ouvrages hydrauliques** : cela concerne Alès agglomération, Pont du Gard et, dans une moindre mesure, Nîmes métropole,
  - Les **travaux hydrauliques** : essentiellement Alès agglomération,
  - La **restauration physique** hors projets stratégiques : essentiellement Alès agglomération, Nîmes métropole, Pont du Gard, Pays d'Uzès et Piémont cévenol.

Les dépenses d'investissement seront principalement influencées par les immobilisations en cours et les **projets d'investissement structurants** tels que la restauration physique sur Théziers (fin des travaux), la continuité écologique (travaux sur le seuil de Remoulins) et la restauration des zones humides des Paluns. Ces actions sont financées à 80% et relèvent de la mutualisation.

La **régularisation des ouvrages hydrauliques** relève pour le moment essentiellement du fonctionnement (mutualisation). Les travaux d'investissement qui seront éventuellement à réaliser ne seront pas mutualisés et concerneront surtout le secteur d'Alès agglomération : protection de berge au pied de la digue d'Alès (phase conception : maîtrise d'œuvre, géotechnie, topographie, expertise environnementale), travaux sur le fontis sur la digue d'Anduze, remise en état digue de La Grand Combe (phase conception) ...

Le maintien de la stabilité des cotisations n'est pas facilement applicable avec des dépenses non mutualisées variables. L'année 2021, année du débat sur l'avenir de l'EPTB, est une période transitoire durant laquelle l'objectif est la stabilité de cotisation. Les écarts de cotisation induits par les dépenses non mutualisées seront gérés par débit / crédit entre collectivités au sein de l'EPTB (en fonction des années, certaines collectivités sur cotisent et bénéficient ainsi d'un crédit, d'autres peuvent sous cotiser provisoirement et sont débitrices. Les débits / crédits seront remis à niveau dans le lissage effectué lors des prochaines projections budgétaires).

L'investissement 2021 sera également marqué par des dépenses liées à l'aménagement intérieur du bâtiment de l'équipe verte et au changement du serveur informatique du siège.

## EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

Il n'est pas prévu de nouveaux emprunts pour l'année 2021.

## EQUILIBRE GLOBAL

Ces éléments nous conduiront à **un besoin en autofinancement de même niveau qu'en 2020**.

L'objectif de cotisation totale (GEMAPI et hors GEMAPI) pour l'élaboration du budget serait donc le suivant :

Cotisations	Alès agglomération	Nîmes métropole	Pays d'Uzès	Pont du Gard	Cévennes Mont Lozère	Causse Aigoual Cévennes Terres solidaires	Piémont cévenol	Pays de Sommières
Montant de la cotisation de référence (cotisation 2020 - €)	1 022 988,43	211 172,51	197 803,59	289 745,00	33 848,40	20 913,00	32 400,88	5 142,97
Débets / Crédits (€) en cours <sup>(1)</sup>	16 965	40 702	43 393	21 777	6 469	3 894	20 745	426

(1) Toutes les collectivités sont créditrices (part qui leurs revient sur les excédents), car elles ont toutes surcotisées, à des degrés divers

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Au regard de ces différents éléments, il est proposé d'élaborer un budget selon les objectifs détaillés ci-avant et de **fixer comme objectif le maintien du niveau de cotisation 2020**.

**Ainsi,**

Vu la loi du 6 février 1992, qui dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget,

Vu L'article L.2312-1 du CGCT,

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

➔ **PREND ACTE** des éléments constitutifs du débat d'orientation budgétaire 2021.

### **Point 6 – DELEGATION AU PRESIDENT POUR ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU PUDGET PRIMITIF 2021**

**Délibération n° 2021/03**

Le Président explique que, compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire et dans l'hypothèse d'un 3<sup>ème</sup> confinement dont on ignore à ce jour les contours, il apparaît prudent d'anticiper sur une possible impossibilité de réunion du Comité Syndical le 23 mars prochain. En effet, bien que la formule de séance en distanciel par système de visio-conférence soit envisageable, la date de vote pourrait malgré tout être affectée.

Afin de limiter les conséquences sur le fonctionnement courant du syndicat, et conformément à l'article **L1612-1 du CGCT**, le Président peut être autorisé par le Comité Syndical à engager les dépenses en année N+1 sur la base du ¼ des crédits ouverts en année N.

Les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Quant aux dépenses de fonctionnement, celles-ci peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite des montants inscrits au Budget primitif N-1.

Ainsi, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits (voir en annexe).

Cette autorisation pourra faire l'objet d'une délégation par le Président à la 1<sup>ère</sup> vice-présidente afin de faciliter la gestion courante des dossiers.

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
- ➔ AUTORISE le Président à déléguer ces matières à la 1<sup>ère</sup> vice-présidente afin de faciliter la gestion courante des dossiers.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 11h30

Le Président  
Max ROUSTAN



Liste des annexes :

- Délibération 2021/01
- Délibération 2021/03



**CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DU GARDON SITUE EN TRAVERSEE D'AGGLOMERATION D'ALES APPARTENANT AU DEPARTEMENT DU GARD**

**AVENANT N°1 DE TRANSFEERT RELATIF A LA PRISE DE LA COMPETENCE GEMAPI PAR L'EPTB GARDONS**

**LES PARTIES**

L'Etablissement Public Territorial de Bassin Gardons, représenté par son président Max ROUSTAN, sise 6 avenue du Général Leclerc 30000 NIMES, dûment autorisé par délibération en date du 02/02/2021.

Ci-après dénommée « EPTB Gardons »

Le Département du Gard, représenté par sa Présidente Françoise LAURENT-PERRIGOT, sise 3 rue Guillemette 30044 NIMES Cedex 9, dûment autorisée par délibération du Conseil Départemental en date du 00/00/0000.

Ci-après dénommé « Le Département »

**PREAMBULE**

Le 04 septembre 2017, Alès Agglomération a conclu avec le Département du Gard une convention relative à l'entretien et la surveillance du système d'endiguement du gardon situé en traversée d'agglomération d'Alès appartenant au Département du Gard.

Par le biais de cette convention le Département du Gard a confié des missions à Alès Agglomération. En contrepartie, le Département s'est engagé à rembourser les dépenses engagées par Alès agglomération chaque année à partir de 2018. Aucune demande de versement n'a été adressée par Alès Agglomération depuis la signature de la convention.

Suite à la prise de la compétence GEMAPI à compter de l'arrêté préfectoral n°20181604-B3-001 du 16/04/2018, l'EPTB gardons est substitué de plein droit à l'ensemble des contrats conclus par Alès Agglomération précédemment à la prise de compétence.

Le présent avenant relatif au transfert de la compétence GEMAPI à l'EPTB Gardons a pour objet de matérialiser au sein du contrat le transfert de compétence réalisé de plein droit,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

ARTICLE 1 :

A compter du 01 janvier 2018, l'exécution de ladite convention relève exclusivement de l'EPTB Gardons.

ARTICLE 2 :

L'ensemble des clauses du contrat initialement conclu avec Alès Agglomération reste inchangé.

Fait à

Fait à

Le

Le

La Présidente du Département du Gard

Le Président de l'EPTB Gardons

## ANNEXE A LA DELIBERATION n° 2021/03

Sens	Sectio	Chapitre	Compte	Total_Prévu	ENGAGEMENT niveau 1/4 autorisé avant vote BP 2020
D	I	020 - Dépe	020 - Dépenses imprévues ( investissement )	122 040,00 €	30 510,00 €
D	I	20 - Immob	2031 - Frais d'études	225 600,00 €	56 400,00 €
D	I	20 - Immob	203111 - Animation Vulnérabilité	48 000,00 €	12 000,00 €
D	I	21 - Immob	2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des constr	46 800,00 €	11 700,00 €
D	I	21 - Immob	2188 - Autres immobilisations corporelles	166 395,84 €	41 598,96 €
D	I	21 - Immob	2111 - Terrains nus	382 720,00 €	95 680,00 €
D	I	21 - Immob	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	12 000,00 €	3 000,00 €
D	I	21 - Immob	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	12 000,00 €	3 000,00 €
D	I	23 - Immob	238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corpore	1 000,00 €	250,00 €
D	I	23 - Immob	2313 - Constructions	1 706 400,00 €	426 600,00 €
D	I	23 - Immob	2314 - Constructions sur sol d'autrui	118 596,00 €	29 649,00 €
D	I	23 - Immob	2312 - Agencements et aménagements de terrains	153 840,00 €	38 460,00 €
D	I	23 - Immob	231458 - Tx traversée MONTFRIN	1 800,00 €	450,00 €
D	I	23 - Immob	23149 - Tx de gestion du Briançon	3 349 200,00 €	837 300,00 €